



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 43283

Texte de la question

M. Jacques Le Nay demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale de lui faire connaître les mesures qu'il compte mettre en place pour augmenter le nombre de pharmaciens en milieu rural.

Texte de la réponse

Le système juridique d'ouverture des officines de pharmacie a été modifié par la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle qui a été complétée par la loi du 17 janvier 2002, de modernisation sociale. Selon le nouveau dispositif, un état des lieux déterminé après avis d'une commission comprenant des représentants de l'administration et des organisations professionnelles, précise la ou les communes desservies par les officines situées dans des communes de moins et de plus de 2 500 habitants. Des cartes départementales d'implantation des officines ont ainsi été établies et leur examen permet de s'assurer que le réseau des officines s'inscrit dans un maillage globalement satisfaisant, y compris dans les zones rurales. On constate que près d'une officine sur deux réalise à ce jour un chiffre d'affaires inférieur à celui de la moyenne nationale alors que la qualité de l'exercice officinal est conditionnée par la réalisation d'un chiffre d'affaires suffisant pour pouvoir disposer de personnel qualifié et du stock nécessaire pour répondre à la demande. C'est pourquoi l'argumentation du nombre des officines ne constitue pas la solution à privilégier. En revanche le développement du portage des médicaments à domicile qui permet à tous d'avoir accès aux médicaments prescrits doit être encouragé.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43283

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5061

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9796